

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

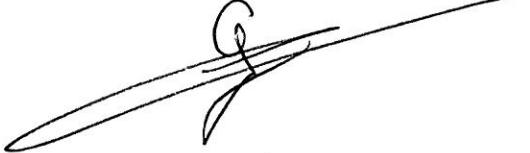
Unité territoriale : Saône et Loire	Subdivision : 71 C
Nom(s) du ou des inspecteurs : Gaëlle LEVITE accompagnée de Mathieu Pegon	
Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 28 septembre 2012 Date de l'inspection : 30 octobre 2012	
Type d'inspection : <input checked="" type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle <input type="checkbox"/> inopinée ou <input checked="" type="checkbox"/> annoncée <input checked="" type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle	
Motif de la planification : Respect des fréquences de visite définies par le Plan Stratégique de l'Inspection	
Société : INDUSTEEL FRANCE Commune : Le Breuil Activité : Aciérie	AS / A / D / NC Prioritaire
Liste des installations inspectées : la station de traitement et les points de rejets	
Thèmes : risques chroniques (eau et bruit)	
Référentiels de l'inspection : arrêté préfectoral d'autorisation n° 12-01343 du 12 avril 2012	
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection : M. GAUDILLIEE : responsable environnement M. VERNEAU : service environnemental M. BIGAL : gestionnaire de la station de traitement (Véolia)	
Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection : Le site est bien entretenu ; les aspects environnementaux sont suivis avec intérêt. Toutefois, certaines remarques et une non-conformité ont été observées lors de la visite d'inspection .	
<u>NON-CONFORMITÉ RELEVÉES PAR RAPPORT AU RÉFÉRENTIEL UTILISÉ :</u> Aucune convention de rejet n'a été signée entre l'exploitant et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, propriétaire du bassin final.	
<u>REMARQUES COMPLÉMENTAIRES ÉMISES AU COURS DE LA VISITE :</u> <ul style="list-style-type: none">- une légende doit être appliquée sur le plan des réseaux ;- le dispositif de mesures des rejets doit être relevé chaque jour ;- une réflexion doit être menée à la vue des résultats de la surveillance des eaux souterraines.	
<u>Suites envisagées :</u> Observations mineures à traiter par courrier	

Liste des documents établis suite à la visite :

Tableau des constats
Lettre à l'exploitant

Date et signature du ou des inspecteurs : 20 novembre 2012

L'Inspectrice des Installations Classées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G" and "LÉVITE".

Gaëlle LÉVITE